

Image not found or type unknown



Droits de l'épouse salariée

Par **BOISSON**, le **08/01/2008** à **08:32**

Je risque d'être placé en congé de longue durée pour maladie et perdre mon logement de fonction. Je vais donc me retirer dans ma résidence secondaire située à environ 100 kms de mon lieu d'emploi. Mon épouse est secrétaire en entreprise depuis une quinzaine d'années, quels seraient ses droits si elle veut me suivre et quitter son travail ? Licenciement, prime, montant et durée chômage, avantages, etc...rnMerci